



Audience des États Généraux de la Justice

Le SNEPAP-FSU était entendu, mercredi 1 décembre, dans le cadre des états généraux de la Justice. Une audition de 45 mn montre en main et optionnelle pour les présidents de groupe, voilà la place accordée aux organisation syndicales représentatives des personnels au sein du ministère de la Justice.

Dans ce contexte, nous saluons l'écoute du groupe de travail politique pénitentiaire et réinsertion présidée par Isabelle GORCE qui par ailleurs avait préalablement pris connaissance de la contribution écrite du SNEPAP-FSU diffusée à l'ouverture de ces états généraux.

En préambule, nous avons insisté sur la nécessité d'appuyer toute réflexion sur la politique pénitentiaire et pénale sur une recherche scientifique pour éviter les écueils d'une énième réforme, et pour rendre la Justice plus lisible et compréhensible. Bien plus, il s'agit là de fournir aux professionnels de véritables données sur les particularités de leurs publics et les résultats de leur action auprès des personnes suivies afin d'individualiser davantage les peines les peines et de fonder leur travail sur des données probantes plutôt que sur des aléas politiques...Un « Qu'est ce qui marche ? » à la française ... Pour ce faire, le SNEPAP-FSU réclame la création d'une structure indépendante multidisciplinaire d'études et de recherches sur les infractions pénales, leurs préventions, leurs sanctions et leurs réparations ainsi que des conventionnements locaux avec les universités. La présidente du groupe a semblé convaincue de cette proposition.

Le SNEPAP FSU a rappelé que la prison devait être l'ultime recours et que son efficacité en matière de prévention de la récidive était très limitée. Les débats concernant la surpopulation pénale sont récurrents, la succession de plans immobiliers pour augmenter le nombre de places de prisons n'y fait rien. Nous avons proposé un angle de réflexion différent, inspiré du modèle Norvégien. Construire davantage d'établissements à taille humaine, des structures plus adaptées à l'accompagnement vers les sorties de délinquance : ateliers, salles de cours, salles d'activités,

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44







implication des services publics (enseignement, soins, droits sociaux...). Mais aussi et surtout nous avons insisté sur la nécessité de faire des personnels de surveillance de véritables agents du changement, formés à la notion de sécurité dynamique, au statut revalorisé, convaincus que leur posture professionnelle a une influence sur les personnes dont ils ont la responsabilité. Le SNEPAP FSU revendique dans ce cadre un véritable plan de formation des personnels pénitentiaires sur les pratiques correctionnelles efficaces (CCP) et la mise en avant d'une déontologie moderne insufflée par les cadres pénitentiaires.

Nous avons insisté sur la nécessité que la DAP favorise l'appropriation du RPO1 par l'ensemble des personnels des SPIP et que l'ENM poursuive sa formation des magistrats sur ces questions. Cette appropriation ne pourra se faire aussi sans un véritable pilotage de l'ensemble des échelons pénitentiaires sur ce sujet qui s'est fait balayer par la mise en place de la LPJ. Il est parfois plus facile de réinventer sans cesse la forme, la procédure, plutôt que de se pencher réellement sur le contenu des peines. Au-delà des recrutements qui doivent se poursuivre dans tous les corps, la politique budgétaire doit être construite pour favoriser l'accès des agents à des formations, des outils probants, un équipement numérique adéquat, des locaux adaptés à l'accueil et à l'accompagnement des publics, à la mise en place de prises en charges collectives. Le Ministère de la Justice doit investir pour faire des services pénitentiaires d'insertion et de probation de véritables lieux d'exécution des peines dotés de greffes.

Alors que les pratiques des SPIP tendent à permettre enfin la crédibilisation des peines de milieu ouvert, grâce notamment à une évaluation des publics dont la qualité est désormais reconnue, les réflexions du groupe de travail tendent à envisager la création d'un secteur associatif habilité! Il serait notamment question de proposer des prises en charge de jour pour rassurer les magistrats sur l'activité quotidienne des personnes condamnées et d'assurer aux associations des financements pérennes. Nous avons rappelé que ce type d'accompagnement existe déjà sans délégation de l'exécution des peines. La mission de l'administration pénitentiaire est-elle de rassurer magistrats et citoyens ou d'accompagner les personnes condamnées vers les sorties de

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44







délinquance ? Le SNEPAP FU demande par ailleurs depuis de nombreuses années une évaluation des coûts financiers du recours à l'associatif, actuellement illisible et qui ne l'oublions pas, reste inscrit dans le secteur privé donc marchand. Nous avons également rappelé la distinction entre un secteur associatif complémentaire aux SPIP qui interviendrait sur sa délégation après évaluation, et un secteur associatif concurrentiel qui vient troubler la lisibilité de l'exécution des peines au moment où la probation tend à s'harmoniser dans ses pratiques. Enfin, la priorité reste pour nous le développement de contenus de peine innovants basés sur une évaluation criminologique en cours d'harmonisation, ce que le RPO1 propose. Un secteur habilité serait à ce jour un frein grave au développement de ces pratiques en plein essor. Pour conclure, et si l'on voit bien que certaines associations grattent à la porte d'un marché de la probation bien juteux, nous réaffirmons que le SNEPAP-FSU s'oppose fermement à toute forme d'habilitation de service privé en vue de l'exécution d'une peine.

Certains membres du groupe suggèrent la création d'une agence externalisée de la probation pour appuyer ce développement, freiné par le poids du milieu fermé. Si les débats existent sur ce point, le SNEPAP FSU reste fermement convaincu que la pénitentiaire changera d'autant mieux qu'elle ne sera pas centrée sur les murs de ses prisons mais que l'administration centrale et régionale doit, par son organisation, marquer clairement un équilibre dans les forces en présence.

Le SNEPAP FSU, syndicat de propositions et d'innovations, tourné vers l'avenir, partage ses réflexions dans une démarche constructive. Nous attendons du groupe de travail « politique pénitentiaire et réinsertion » qu'il engage des pistes de travail ambitieuses.

Fait à Paris, le 13 Décembre 2021

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tel: 07.69.17.78.42 — 07.83.93.41.44

